



## maladie pro reconnue rétroactivité sur 2 ans

Par **CG27\***, le **24/01/2024** à **14:58**

Bonjour Mon mari a eu une reconnaissance de la maladie pro avec une rétroactivité de 2ans.

Son employeur a retouché la subrogation de la cpam, mon mari également une partie.

Les fiches de paie n'on pas été reprises, seul un bulletin de salaire retoactif sur les 2 ans affichants un solde négatif de - 12000 € correspondant à la prévoyance nous a été donné.

le bulletin de salaire est difficile à analyser.

Doivent ils me refaire tous mes bulletins de salaires ? ce que je souhaite pour pouvoir être exonéré à 50 % au titre des impots sur le revenu.

ont il le droit de me réclamer cette somme indû prévoyance deux ans après ?

Nous avons remboursé cette somme mais nous ne sommes pas certain qu'il le fallait, le maintien de salaire m'a été versé par le biais de mon employeur.

la cotisation sociale retraite mensuelle retenue sur mes bulletins de salaires (donc sur ces 24 mois) doit elle m'être restituée, puisque les IJJS maladie pro sont soumises seule à la csg et rds ?

quelles sont le primes que l'on peut espérer récupérer sur ces deux années puisque en maladie pro on fait parti de l'effectif ?

Merci par avance pour votre retour.